

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0006928.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs			
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle			
	Nom	LA CARIOCA		Autorité	BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15)		
	Adresse	BOULANGERIE SINGULIERE 34200 Sète		Adresse	Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy		
	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation							
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique							
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.							
I.7 Date, lieu				I.8 Validité			
Date	15 juin 2026 08:44:13 +02 (CET)	Nom et signature	BUREAU ALPES CONTROLES	Certificat valable du	15/06/2026	au	30/06/2027
Lieu	Annecy (FR)						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Pain de campagne, pain de campagne multigraines	Biologique
	Pain complet	Biologique
	Pain de semences paysannes, pain de semences paysannes aux graines	Biologique
	Pain de seigle	Biologique
	Pain de petit epeautre	Biologique
	Pain khorasan	Biologique
	Pain aux noix	Biologique
	Pain aux figues	Biologique
	Pain aux olives, fougasse aux olives	Biologique
	Pain de mie	Biologique
	Pain chocolat	Biologique
	Pain raisin noisette	Biologique
	Pain amandes abricots	Biologique
	Pain riz sarrasin pois chiche nature, riz graines, riz graines fruits (Monte Cristo), riz olives, riz sesame, riz chocolat	Biologique
	Pompe a l'huile	Biologique
	Focaccia, focaccia garnie	Biologique
	Brioche nature, brioche au chocolat, brioche raisins	Biologique
	Roule cannelle caramel, roule aux fruits, roule praline, roule au café	Biologique
	Fougasse d'Aigues Mortes, Tropezienne	Biologique
	Kouglof, babka, pain d'épices	Biologique
	Gateau des rois, Galette creme d'amande	Biologique
	Granookies raisins amandes, Granookies choco noisette	Biologique
	Amaretti	Biologique
Crakers	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		